

Code criminel

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. Leonard C. Jones (Moncton): Madame l'Orateur, je ne suis certainement pas d'accord pour que l'on supprime les éléments dont le député a parlé. Je pense que la formulation du bill est bonne, quoi qu'aient pu lui dire ses experts en droit constitutionnel ou le ministère des Affaires extérieures.

Il s'est présenté à l'été 1974, pas très loin de ma circonscription un cas où un organisme a obtenu des fonds du gouvernement fédéral et il s'est produit un incident où l'Union Jack a été profané et insulté. Je pense que l'article 49.2 devrait demeurer et je ne suis certainement pas d'accord pour qu'on le supprime.

[Français]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Madame le président, il me fait plaisir de dire quelques mots sur ce projet de loi, et de féliciter en particulier le député qui l'a présenté. Il semble en fait que si l'on considère ce que représente le drapeau canadien, on a vite fait de se rendre compte qu'il est important que le Parlement adopte officiellement une mesure visant à le protéger, et surtout à expliquer clairement aux citoyens ce que ce drapeau représente vraiment.

Ceux qui ont siégé ici il y a quelques années lors du très difficile débat qui, à ce moment-là, a certainement divisé les Canadiens pour un certain temps, doivent comprendre qu'aujourd'hui nous devons prendre des mesures en vue d'éviter que les Canadiens soient de nouveau divisés sur la question du drapeau, drapeau qui aujourd'hui, tout au contraire, unit les Canadiens d'un océan à l'autre. Il me semble important que cette mesure soit adoptée parce que j'ai moi-même eu des occasions de souhaiter qu'elle le soit.

Je viens du centre-ville de Montréal, partie du pays qui est particulièrement bruyante, qui est représentée au niveau provincial par un député qui prône la séparation de ce pays, et qui certainement réussit à faire quelques adeptes. J'ai déjà reçu des représentations de la part de certains citoyens de ma circonscription me demandant d'être protégés, car ils désiraient arborer le drapeau canadien, mais se sentaient menacés. Je crois qu'il est absolument insensé qu'un citoyen du Canada, un pays aussi libre, puisse seulement penser qu'il est menacé lorsqu'il désire arborer le drapeau de son pays, l'emblème national. Voilà pourquoi je pense que le bill présenté par le député est excellent, et je l'appuierai.

Je voudrais aussi faire la remarque suivante: Il me semble que le respect de l'ordre dans une société comme la nôtre ne peut que s'en trouver mieux si le respect du symbole, probablement le plus important, le plus connu à tout le moins de cette société, c'est-à-dire le drapeau, est lui-même respecté.

Voilà pourquoi je félicite l'honorable député et j'appuierai son bill.

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Madame le président, je croyais que les deux partis de l'opposition allaient prendre la parole au sujet de ce bill. D'abord, laissez-moi féliciter celui qui l'a présenté. Je crois que l'idée de supprimer les mots drapeau provincial et drapeau étranger est excellente, parce que ce serait s'ingérer un peu dans la responsabilité des autres, car en ce qui nous concerne actuellement, il s'agit de notre drapeau national.

Comme mon préopinant l'a dit tout à l'heure, nous avons eu assez de discussions au sujet du drapeau national.

[M. Hopkins.]

Quand nous avons voté, je faisais partie du comité mixte sur le drapeau, et je me souviens encore de toutes les discussions terribles que nous avons eues durant ces mois. Je crois que plusieurs diront que ce bill n'est pas nécessaire. Je crois que si l'on s'en tenait à l'esprit du citoyen canadien, à première vue, nous serions portés à dire: ce bill n'est pas nécessaire, parce qu'un citoyen qui ne respecte pas l'emblème de son pays n'aime pas son pays. A-t-il des raisons de ne pas aimer son pays? C'est là une autre histoire.

Je considère l'emblème d'un pays un peu comme un souvenir de famille, comme le portrait d'une famille. Si les enfants sont attachés à l'emblème de leur famille, c'est parce qu'ils ont été élevés dans le respect de l'autorité, parce qu'ils ont appris à aimer leurs parents, parce qu'ils leur sont attachés. Nous n'aurons jamais besoin de lois pour les empêcher de piétiner le portrait de leurs parents, le souvenir de leurs parents. C'est une chose tellement naturelle, qui ne s'impose pas par une loi. Mais, étant donné qu'au Canada on retrouve diverses tendances, je crois qu'un bill dans ce sens est vraiment nécessaire, malheureusement, afin d'éviter certains actes inconvenants à travers le Canada.

Si quelqu'un a des raisons de ne pas aimer son pays et de le témoigner en déchirant ou en détruisant l'emblème national, nous sommes en droit de demander pourquoi il est porté à agir ainsi. C'est certainement parce qu'il n'a pas été édifié par la conduite des parlementaires, des autorités du pays, ou probablement parce qu'il a été déçu de l'administration de la justice au pays, parce qu'il a eu des déceptions. Voilà les questions que je me pose quand j'assiste à la présentation d'un tel bill.

Je disais tout à l'heure que le respect de l'emblème de notre pays devrait être une chose naturelle pour autant que tous les citoyens du pays ont appris à aimer leur pays. Qui va le leur faire aimer? Ce sont les responsables du pays. Si ces gens ne voient que du banditisme au niveau de l'administration, au niveau gouvernemental, au niveau de toutes les organisations paraparlementaires, comment peuvent-ils aimer leur pays?

Je crois que la première responsabilité revient aux parlementaires. La première responsabilité nous revient à nous, du Parlement, qui devons apprendre à être dignes d'abord dans nos discussions, et bien nous rendre compte que nous sommes ici pour représenter tous les citoyens du Canada, que nous sommes les seuls capables de faire aimer à tous les citoyens leur pays, le Canada. Ils l'aimeront pour autant qu'ils se sentiront libres, qu'ils se sentiront heureux de vivre au Canada.

Je ne suis pas prêt à blâmer immédiatement les groupes qui vont se révolter contre le drapeau ou contre tout autre emblème du pays. Je me demande plutôt si cette action n'a pas été provoquée par des responsables qui auraient dû donner l'exemple. Voilà pourquoi le respect du drapeau ne devrait pas s'imposer par des lois, mais devrait plutôt venir de la fierté que les citoyens éprouvent pour leur pays, de la confiance qu'ils ont dans leur administration et de la sécurité dans laquelle ils peuvent vivre dans leur pays.

J'appuie ce projet de loi un peu à contrecœur, parce que j'aurais voulu que des lois plus humaines soient adoptées par le Parlement, afin que tous les citoyens canadiens se sentent heureux de vivre au Canada. Ainsi, madame le président, nous serions assurés que nous n'aurions pas à légiférer pour faire respecter l'emblème canadien.